CIRCULAIRE CONGRÈS

Aux secrétaires de sections
Aux trésorier/ières ou responsables de sections
Aux membres de la CA

Paris, le 8 avril 2024

PRÉPARER ACTIVEMENT LE CONGRES D'ÉTUDE
ASSURER LA PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉ·ES DE CHAQUE SECTION
RENFORCER LE SYNDICAT

Le SNESUP-FSU tiendra son congrès d'étude les 5 et 6 juin 2024 à l'université de Poitiers.

Rappel de l'importance de la participation des sections au congrès d'étude

En alternance avec les congrès d'orientation qui ont lieu tous les deux ans, le SNESUP-FSU tient tous les deux ans des congrès d'étude, permettant à la direction nationale d'échanger avec des représentant·es des sections sur des questions de fond ou d'actualité récente, et d'élargir ainsi la réflexion des membres de la commission administrative, organe délibérant du SNESUP-FSU entre deux congrès.

Aussi est-il très important pour la vitalité du syndicat et l'adéquation de ses revendications et mots d'ordre avec le vécu des adhérent·es et collègues que les sections discutent des thèmes proposés et soient représenté·es au congrès. Ci-dessous les éléments pour aider les responsables de sections à participer à la préparation du congrès.

SOMMAIRE DE LA CIRCULAIRE

I / Préparation du congrès dans les sections....2
1) Délégué·es des sections au congrès :....2
2) Thèmes étudiés....3
2) Documents préparatoires....3

II / Proposition d'ordre du jour et de programme du congrès....4

III / Informations pratiques pour les délégué·es des sections....5
1) Frais de déplacement et de séjour des délégué·es....5
2) Hébergement....5

IV / Annexes....6
Plan d'accès....6
Convocation....7
Attestation provisoire de délégué·e de section....9
Fiche de remboursement de frais....11

Contacts et documents pour le congrès

- Questions générales et pratiques (hôtels, …) :
  - par mail à congres@snesup.fr - *objet : congrès*
  - par téléphone au 01 44 79 96 21
- Fichier des syndiqué·es : vie.syndicale@snesup.fr
- Questions financières : tresorerie@snesup.fr
- Documents relatifs à la préparation et au déroulement du congrès : dossier « Congrès d'étude 2024 » sur le site du SNESUP-FSU https://www.snesup.fr/rubrique/congres-detude-2024

I / Préparation du congrès dans les sections

1) Délégué·es des sections au congrès :

Le nombre de délégué·es que chaque section peut désigner dépend de son nombre d'adhérent·es selon les règles suivantes :

Effectif de la section	Nombre de délégué·es
de 3 à 9 syndiqué·es	**1**
de 10 à 19 syndiqué·es	**2**
de 20 à 34 syndiqué·es	**3**
de 35 à 49 syndiqué·es	**4**
de 50 à 69 syndiqué·es	**5**
de 70 à 99 syndiqué·es	**6**
> 100 syndiqué·es par tranche de 50	**+1**

Une section comporte au moins trois adhérent·es.

Les membres de la CA participent de droit au congrès avec voix consultative (s'ils ou elles ne sont pas délégué·es).

Dans le cadre du droit syndical, les délégué·es et participant·es au congrès bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence qui couvre la durée du congrès ainsi que les "délais de route nécessaires pour s'y rendre" (cf. document joint en annexe, à transmettre au/à la chef·fe d'établissement).

Vous avez reçu ou recevrez prochainement un listing récapitulatif des adhérent·es à jour de cotisation envoyé par le secteur vie syndicale.

Assurer les conditions du succès :

Dès maintenant, collecter les cotisations manquantes et celles de nouveaux/nouvelles collègues. Le renouvellement des cotisations, l'adhésion de nouveaux/nouvelles collègues, le renforcement du SNESUP-FSU et le développement de son activité font partie intégrante du congrès, de sa préparation, de son succès. Le SNESUP-FSU doit lutter et s'imposer avec le plus de force possible dans un contexte où les différentes réformes ont accentué la précarité et la souffrance au travail de nombreux personnels. Les collègues ont plus que jamais besoin du SNESUP-FSU et il ne s'agit pas de les laisser seul·es alors que le travail d'accompagnement et de défense des personnels devient de plus en plus important.

2) Thèmes étudiés

La thématique générale proposée cette année aux réflexions des congressistes est la suivante : **« L'Université publique à l'épreuve des ruptures »**. Elle sera déclinée en 3 thèmes :

Thème 1 - Urgence écologique : quelles contributions de l'ESR ?

Thème 2 - L'autonomie des universités, acte 2 : à quel prix ?

Thème 3 - Enseignement supérieur et recherche : entre service public et marché ?

3) Documents préparatoires

Dans le supplément au mensuel n°724 de mai 2024 qui arrivera dans la 1ère quinzaine de mai chez les adhérent·es, des textes sont proposés pour initier la réflexion dans les sections. Une rubrique spécifique sur le site du SNESUP-FSU recueillera toutes les contributions (des secteurs d'activité, des sections locale, ou individuelles) qui parviendront prochainement sur ces sujets : https://www.snesup.fr/rubrique/documents-preparatoires-0

Organiser la préparation collective du congrès :

- **Informer tou·tes les syndiqué·es**
- **Programmer une date pour réunir la section syndicale pour débattre et désigner les délégué·es**
- **Élaborer et envoyer les contributions individuelles ou collectives à congres@snesup.fr**

II / Proposition d'ordre du jour et de programme du congrès

PROGRAMME

« L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE À L'ÉPREUVE DES RUPTURES »

MERCREDI 5 JUIN 2024	
9 h · 10 h	*Accueil des délégué-es*
10 h	Ouverture du congrès. Interventions introductives (présidence + directrice INSPÉ, FSU locale, SG, OS invitées présentes (5min max). Adoption de l'ordre du jour, élection du bureau du congrès.
10 h 45 · 12 h 30	Débat général
12 h 30 · 13 h 45	*Déjeuner*
14 h · 17 h 15	Travail en commissions (*)
17 h 15	*Pause*
17 h 30 · 19 h 30	Réunions de tendances ou programme culturel
20 h	*Soirée festive*

JEUDI 6 JUIN 2024	
8 h 30	*Accueil des délégué-es*
9 h	Travail en commissions (fin)
12 h 30	*Déjeuner*
13 h 45 · 17 h	Séance plénière : Restitution et discussion sur les 3 thèmes des commissions
17 h 00	*Fin de congrès*

(*) COMMISSIONS THÉMATIQUES DU CONGRÈS :

Thème 1 - Urgence écologique : quelles contributions de l'ESR ?

Thème 2 - L'autonomie des universités, acte 2 : à quel prix ?

Thème 3 - Enseignement supérieur et recherche : entre service public et marché ?

III / Informations pratiques pour les délégué·es des sections

1) Frais de déplacement et de séjour des délégué·es

Les réservations de train ne sont pas gérées par le secrétariat.

Pourront faire l'objet d'un remboursement des frais de déplacement (sur la base du billet SNCF 2ème classe ou tarif plus avantageux) les délégué·es élu·es de la section, ainsi que les membres de la CA. Les syndiqué·es non délégué·es participant au congrès (sans droit de vote) verront leurs frais de déplacement pris en charge par leur section (se renseigner auprès de son/sa trésorier·e).

Les déjeuners sont organisés et pris en charge mercredi 5 et jeudi 6 juin par le SNESUP-FSU. Le dîner du mercredi 5 juin est également pris en charge dans le cadre de la soirée conviviale.

2) Hébergement

L'hébergement est à la charge de la trésorerie nationale. Faites-nous connaître au plus vite le nombre de délégué·es souhaitant une chambre double à partager et le nombre de nuits nécessaires.

Les sections sont invitées à transmettre DÈS MAINTENANT et AVANT LE 17 MAI les demandes de chambre pour leurs délégué·es potentiel·les en remplissant le formulaire :

Formulaire de participation au congrès

Au-delà du 17 mai 2024,

aucune réservation de chambre ne sera garantie

ATTENTION !

Nous laissons celles et ceux qui souhaitent des chambres individuelles faire leur propre réservation et régler l'hôtel.

Le SNESUP-FSU remboursera alors un forfait de 50 € par nuitée sur présentation des justificatifs

PLAN D'ACCÈS

INSPÉ DE POTIERS
5 Rue Shirin Ebadi
Bâtiment B20
86000 Poitiers

POUR VENIR AU CONGRÈS DU SNESUP-FSU

- **En transports**

Depuis la gare de Poitiers :

Plusieurs bus desservent l'INSPÉ à partir de la gare de Poitiers (lignes : 1 / 11 / 33).

Consultez les différents itinéraires ici ou préparez votre itinéraire sur le site Vitalis.

- **En voiture**

Depuis le centre ville de Poitiers (6 kms = environ 15 min) : voir itinéraire ici

CONVOCATION
À REMETTRE AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Application du droit syndical dans la Fonction publique d'État
(Autorisation spéciale d'absence)

Le congrès d'étude national du SNESUP-FSU se tiendra :

LES MERCREDI 5 ET JEUDI 6 JUIN 2024
à l'INSPÉ de Poitiers
5 rue Shirin Ebadi
86000 Poitiers

L'autorisation spéciale d'absence porte, outre la durée des réunions statutaires elles-mêmes, sur les « délais de route » nécessaires pour s'y rendre.

Fait à Paris, le 8 avril 2024

Anne ROGER

Caroline MAURIAT

Co-secrétaires générales du SNESUP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESUP-FSU)
78 rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 PARIS
Tél. : 01.44.79.96.21 – sg@snesup.fr – www.snesup.fr

VERSO CONVOCATION

ATTESTATION PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ·E DE SECTION

Nom, prénom : .....

Section syndicale : .....

a été désigné·e au cours de la réunion du : .....

Le/la secrétaire ou trésorier/ière de la section
(Nom + signature)

NB : dès l'arrivée au congrès, cette attestation provisoire est à échanger contre un mandat définitif auprès du secrétariat du congrès afin de pouvoir voter au congrès.

VERSO ATTESTATION DÉLÉGUÉ·E

FICHE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU/DE LA DÉLÉGUÉ·E

Nom, prénom : .....

Section syndicale : .....

Délégué·e par la section syndicale ❑ Membre de la CA ❑
(non mandaté·e par sa section)

Montant des frais de déplacement : .....

Signature du/de la délégué·e

**POUR ÉVITER TOUTE PERTE PENDANT LE CONGRÈS
MERCI DE PRIVILÉGIER L'ENVOI PAR COURRIER DE LA FICHE DE REMBOURSEMENT ET DES JUSTIFICATIFS**